

Etude enquête livreurs auto-entrepreneurs parisiens et lyonnais étude ERROLI 2026

Marché n° 2026SERV007BRO

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et L.2123-1 du code de la commande publique en vigueur le 1er avril 2019.

Pouvoir Adjudicateur :
Université Gustave Eiffel,
Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel constitué sous la
forme d'un grand établissement,

Dont le siège est Campus Marne-la-Vallée, 5, Boulevard Descartes, Champs-sur-Marne,
77454 Marne-la-Vallée Cedex 2,
Numéro SIRET 13002612300013, code APE 8542Z,

Représentée par sa Présidente, Madame Corinne BLANQUART,

ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR

Université Gustave Eiffel

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
Cité Descartes
5 Boulevard Descartes • Champs-sur-Marne
77454 Marne-la-Vallée Cedex 2 • France

Représentée par Corinne Blanquart, Présidente

Campus concerné par le présent marché :

Université Gustave Eiffel - Campus de Lyon
Unité mixte de recherche Epidémiologique et de Surveillance Transport Travail Environnement
placée sous la cotutelle de l'Université Gustave Eiffel et de l'Université Claude Bernard Lyon 1,
ci-après UMRESTTE
25 avenue François Mitterrand
Case 24
69675 Bron cedex

ARTICLE 2 – CONTEXTE

Depuis quelques années, une activité de livraison instantanée s'est développée dans les grandes villes passant par des plateformes comme Uber Eats ou Deliveroo. Par livraison instantanée nous entendons une livraison effectuée en moins de deux heures suivant la notification de la commande et interfacée par des plateformes de mise en relation.

Les livreurs que nous étudions sont des intermédiaires entre un expéditeur (un restaurant, un supermarché, une entreprise quelle qu'elle soit) et un destinataire. Ces activités mobilisent peu de salariés, et surtout des livreurs indépendants, la plupart auto-entrepreneurs (ou micro-entrepreneurs, les termes étant équivalents).

Le modèle se veut souple et flexible, offrant aux livreurs une certaine autonomie, qui ne va néanmoins pas sans une précarité de plus en plus dénoncée. Si ce type de service est rarement rentable, il connaît du succès auprès des utilisateurs, leur permettant d'accéder aisément à une offre de restauration à emporter d'une grande variété, à toute heure et ce sans avoir à se déplacer. Ce succès a été largement renforcé par la pandémie de COVID-19.

Le développement récent de ce type d'emplois proposés par des plateformes en ligne soulève de nombreux enjeux, notamment en ce qui concerne les conditions de travail des livreurs, leur sécurité et leur santé. Les données objectives et quantifiées sur l'activité de livraison instantanée pour des plateformes numériques demeurent cependant rares. Des enquêtes faites à Paris depuis 2016 ont permis l'apport de connaissances. Les livreurs, utilisant principalement les deux-roues motorisés et le vélo comme modes de déplacement, pourraient constituer une population à haut risque d'accidents corporels. La pression croissante sur les délais de livraison (d'autant plus qu'ils sont payés à la tâche), qui incite à adopter des attitudes ou des comportements de conduite à risque (utilisation du téléphone portable lors de la conduite, non-respect des feux et des priorités, etc.), associée au statut souvent précaire des chauffeurs-livreurs (beaucoup sont migrants ou sans-papier), le non-port du casque ou l'absence d'équipements de sécurité adéquats, dans des conditions de circulation parfois congestionnées ou plus propices aux accidents (nuit, hiver, etc.), pourraient conduire à une prise de risque plus importante et à un risque d'accident accru, qui contribuerait à l'augmentation du nombre de blessés et de tués par accidents de la route au sein de cette population.

L'objectif général de cette étude est de caractériser les livreurs instantanés travaillant pour les plateformes de livraison instantanée (principalement Deliveroo, Uber Eats, Glovo et Stuart), leurs pratiques de mobilité, et leur risque routier afin d'en tirer des enseignements pour les politiques de transport, de sécurité routière et d'aménagements urbains. L'objectif de cette enquête 2026 est de poursuivre cette recherche et d'étudier ces différents éléments en lien avec la santé perçue, la santé mentale, et le bien-être des livreurs.

A cette fin, l'étude permettra de produire des données objectives et quantifiées sur le profil et l'activité des livreurs des plateformes, afin de mieux comprendre ce phénomène. Elle est construite sur le modèle d'enquêtes déjà menées sur le sujet par l'Université Gustave Eiffel à Paris en 2016, 2018, 2020, 2021¹, 2022² et 2025² (les rapports des années 2021, 2022 et 2025 sont aussi fournis en Annexes 1 à 3). En 2025 un volet sur le risque routier a été ajouté ainsi qu'un autre territoire : celui de la métropole du Grand Lyon pour étudier les possibles différences spatiales entre deux gros centres urbains. Nous proposons ici de répliquer ces enquêtes en approfondissant les aspects de santé mentale des livreurs, à travers une vague d'enquête calquée sur les mêmes principes méthodologiques. Un bloc de questions communes aux précédentes enquêtes présentes dans les précédentes enquêtes (lien vers l'enquête 2025 [ici](#)) ainsi que des questions spécifiques sur la santé mentale développés par le consortium ERROLI seront utilisés. La version provisoire du questionnaire 2026 est fournie en Annexe 4. Toutes les annexes sont disponibles en téléchargement sur ce lien : https://drive.google.com/drive/folders/19VgHQ8HHFLdukK9scNDCr6T27WskIVn1?usp=drive_link

Cette enquête est réalisée dans le cadre du projet de recherche ERROLI (Exposition au Risque ROUTier dans la Livraison Instantanée) financé par la délégation à la sécurité routière, dont l'objectif est de déterminer les conditions de travail des livreurs, leur sécurité et leur santé. Cette enquête a été autorisée par le Comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique de l'Université Gustave Eiffel sous les conditions décrites dans les articles suivants.

ARTICLE 3 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la passation d'une enquête auprès de 1 000 livreurs qui travaillent pour des applications de « livraison instantanée » sur deux terrains, un de l'agglomération parisienne et un de l'agglomération lyonnaise.

Le marché est décomposé en trois phases :

- **Phase 1** : Préparation de l'enquête (Août ou Juillet 2026-Septembre 2026 « Mois 1 » et « Mois 2 »).
- **Phase 2** : Réalisation de l'enquête (Octobre 2026, « Mois 3 ») : Diffusion d'un questionnaire en face à face à un échantillon de 500 individus de 18 ans et plus à Paris (30% à 70% dans le quart Nord-Est parisien – secteur historique des enquêtes – , et la proportion restante répartie sur le reste du territoire parisien, sur des points d'enquêtes à valider par l'Université Gustave Eiffel sur proposition du titulaire) ; et à un échantillon de 500 individus de 18 ans et plus à Lyon (sur des points d'enquête à définir sur les communes de Lyon et Villeurbanne, à valider par l'Université Gustave Eiffel sur proposition du titulaire)
- **Phase 3** : Analyse de l'enquête incluant une comparaison avec les données et résultats de 2025 et 2021-2022 à partir des rapports publiés lorsque les questions le permettent, et

¹ <https://www.lvmt.fr/wp-content/uploads/2021/04/Livreurs-2021.pdf>

² <https://drive.google.com/file/d/1qVlwVDfsiTV2TY-aDf5o-QPs9fHNKis1/view?usp=sharing>

² <https://drive.google.com/file/d/106BICNuwwJdJUaTZZRnBSvmu675-f9E/view>

rédaction du rapport (Novembre 2026-Février 2027, sous réserve de validation de la phase 2, « Mois 4 » à « Mois 7 »)

Les caractéristiques des populations ciblées sont aussi définies à l'article 6 du présent document.

PSE 1 : Ajout de 100 livreurs interrogés pour Paris et 100 livreurs interrogés pour Lyon, i.e. une enquête à N=1200 livreurs interrogés au total, 600 livreurs interrogés à Paris et 600 à Lyon.

PSE 2 : Ajout de 200 livreurs interrogés pour Paris et 200 livreurs interrogés pour Lyon, i.e. une enquête à N=1400 livreurs interrogés au total, 700 livreurs interrogés à Paris et 700 à Lyon.

PSE 3 : Le coût pour les 1000 questionnaires mais pour une longueur augmentée de questionnaire (passage de 83 questions à 104 questions soit +25%), correspondant à une durée de questionnaire passant de 9 minutes à 12 minutes.

ARTICLE 4 – PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Le présent marché est constitué par les pièces énumérées ci-dessous par ordre de priorité décroissante :

- Le présent document valant acte d'engagement, Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) (ci-après « le Contrat »).
- L'offre technique et financière du titulaire
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Fournitures courantes et services (Arrêté du 30 mars 2021).

Toute clause portée dans le catalogue/tarifs ou documentation quelconque du Titulaire qui serait contraire aux dispositions des pièces constitutives du Marché est réputée non écrite. Les conditions générales de vente du Titulaire sont concernées par cette disposition.

En cas de contradiction entre les clauses des différents documents contractuels du Marché, la clause à retenir est celle qui figure sur le document de priorité supérieure.

ARTICLE 5 – DUREE

Le marché commence à la date de sa notification et se termine à l'admission de l'ensemble des livrables.

D'après le calendrier prévisionnel il durera entre 6 et 7 mois.

La date de notification est la date de réception du marché par le Titulaire.

A l'issue de chacune des phases, l'Université Gustave Eiffel se réserve la possibilité de mettre fin au présent marché sans que le titulaire ne puisse prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 6 –MODALITES D'EXECUTION

a. Procédure

La mission du titulaire recouvrira les opérations suivantes, réparties en trois phases :

PHASE 1 : Préparation de l'enquête (Mois 1 à 2)

- Première version du questionnaire construite par l'Université Gustave Eiffel.

- Finalisation du questionnaire 2026 par l'Université Gustave Eiffel, et le titulaire sur la base du questionnaire de 2025 établi par l'Université Gustave Eiffel.
La version actuelle, provisoire, du questionnaire 2026 est fourni en annexe de ce document.
- Traduction de la version finale pour une diffusion bilingue en français et en anglais par le titulaire.
- Définition des points d'enquête pour les deux terrains Paris et Lyon : le titulaire établira une liste de points d'enquête à Paris et à Lyon, qui sera ensuite validée par l'Université Gustave Eiffel.
- Des fiches d'information nécessaires à l'information des participants à une étude scientifique seront imprimées par l'Univ Eiffel et fournies au titulaire pour respecter les conditions RGPD de cette recherche.
- Formation des enquêteurs par le titulaire (incluant des précautions dans l'interaction avec les personnes sans-papier ou mineurs. Il sera aussi fait état de ne pas faire de pression psychologique sur les potentiels participants à l'enquête et de bien obtenir le consentement oral avant de démarrer le questionnaire. Présentation de l'équipe d'enquêteurs par le titulaire au personnel de l'Université Gustave Eiffel et de la méthode de recueil (incluant le support employé pour la passation du questionnaire). Fourniture de la présentation effectuée dans le cadre de cette formation (format .ppt ou équivalent) et des preuves de niveaux de langue des enquêteurs.
- Phase de test d'une première version de questionnaire (entre 25 et 50 tests). Il appartient au titulaire de définir le nombre de tests nécessaires jusqu'à la stabilisation du questionnaire dans la limite fournie par l'Univ Eiffel.
- Proposition d'ajustements du questionnaire si besoin suite au test envoyé par le titulaire à l'Université Gustave Eiffel, avant validation finale par l'Université Gustave Eiffel
- Fourniture des versions finales des questionnaires en français et en anglais au format .doc.

PHASE 2 : Réalisation de l'enquête (Mois 3)

- Passation sur le terrain du questionnaire en face à face, avec distribution des fiches d'information à chaque participant et demande de consentement oral, et recueil des données avec un objectif de 500 réponses complètes et valides de répondants de 18 ans et plus dans l'agglomération parisienne (30% à 70% dans le quart Nord-Est parisien – secteur historique des enquêtes – , et la proportion restante répartie sur le reste du territoire parisien) et de 500 dans l'agglomération lyonnaise en Octobre 2026.
- Les réponses devront être complètes et valides, et correspondant à l'échantillon défini ci-après dans l'article 5b. Le titulaire envoie, si nécessaire, des enquêteurs aux différents points d'enquête tant que ces nombres ne sont pas atteints, ou jusqu'à la fin des prestations comme prévu à l'article 8 (calendrier d'exécution). Les jours de passation seront les jours de semaine, ainsi que le samedi. Les horaires de passation se feront sur les horaires des repas du midi et du soir (12h-15h et 19h-22h).
- Réalisation de la mission et échanges avec les responsables de l'étude à l'Université Gustave Eiffel :
 - o Rapports hebdomadaires d'avancement de l'enquête (nombre d'enquêtés, par secteurs, etc.) ;
 - o Points hebdomadaires sur l'avancement de l'enquête pour discuter d'éventuelles adaptations (changements de lieux d'enquêtes pour réajuster au besoin pour remplacer des points d'enquête ne permettant pas de collecter assez d'observations).
 - o Suivi des refus de passation de questionnaires, des motifs de ces refus, et suivi des abandons de questionnaires
- Validation du plan du rapport d'analyse.
- Fourniture d'une base de données brutes au format .csv et .xls contenant l'ensemble des réponses aux 1000 questionnaires complets et exploitables.

PHASE 3 : Analyse de l'enquête et rédaction du rapport (Mois 4 à 7)

- Fourniture d'une base de données nettoyée au format .csv et .xls contenant l'ensemble des réponses aux 1000 questionnaires complets et exploitables incluant les observations collectées en français et en anglais.
- Analyse quantitative et comparative (entre les deux terrains et avec les données les données et résultats de 2025 et éventuellement 2021-2022 à partir des rapports publiés lorsque les questions le permettent) des résultats avec des méthodes de tris à plat et de tris croisés, et les tests de significativité statistique pertinents. Réalisation d'une typologie des livreurs en accord avec l'université Gustave Eiffel. Les rapports d'enquête 2025 et 2021 – 2022 seront fournies par l'Université Gustave Eiffel au titulaire.
- Présentation et fourniture d'un livrable de présentation des résultats au format .ppt ou équivalent (structuré en 5 parties : Profil et statut des livreurs ; Caractéristiques de l'activité des livreurs ; Perceptions et opinions des livreurs ; Accidentologie ; Santé mentale/bien-être), et présentation du futur rapport d'analyse 2 semaines après la fin de l'enquête Discussion entre l'Université Gustave Eiffel et le titulaire pour décider des orientations du rapport d'analyse.
- Fourniture du rapport d'analyse final au format .doc et .pdf (structuré en 5 parties : Profil et statut des livreurs ; Caractéristiques de l'activité des livreurs ; Perceptions et opinions des livreurs ; Accidentologie ; Santé mentale/bien-être).

Le temps de réponse au questionnaire (83 questions) est estimé après tests à 9 minutes.

b. Echantillons

Le titulaire s'engage à interroger des livreurs qui travaillent pour des applications de « livraison instantanée », pour obtenir 500 réponses valides et complètes pour le terrain parisien et 500 réponses valides et complètes pour le terrain Lyonnais selon les conditions définies ci-après :

- **Terrain parisien :**
 - o Paris, aux points d'enquêtes définis par le titulaire en accord avec l'Université Gustave Eiffel.
 - o Livreur de 18 ans et plus
 - o 30% à 70% (N=150 à 350) dans le quart Nord-Est – secteur historique des enquêtes – , et la proportion restante répartie sur le reste du territoire parisien.
- **Terrain lyonnais :**
 - o Lyon et Villeurbanne, aux points d'enquêtes définis par le titulaire en accord avec l'Université Gustave Eiffel
 - o Livreur de 18 ans et plus

c. Livrables par le titulaire

Livrables de la Phase 1 :

- Fourniture de la présentation effectuée dans le cadre de cette formation (format .ppt ou équivalent)
- Fourniture des preuves de niveaux de langue des enquêteurs.
- Fourniture des versions finales des questionnaires en français et en anglais au format doc à la suite de la phase test.

Livrables de la Phase 2 :

- Fourniture d'une base de données brutes au format .csv et .xls contenant l'ensemble des réponses aux 500+500 questionnaires complets et exploitables.

Livrables de la Phase 3 :

- Fourniture d'une base de données nettoyée au format .csv et .xls contenant l'ensemble des réponses aux 500+500 questionnaires complets et exploitables incluant les observations collectées en français et en anglais.

- Fourniture d'une présentation des premiers résultats au format .ppt ou équivalent (structuré en 5 parties : Profil et statut des livreurs ; Caractéristiques de l'activité des livreurs ; Perceptions et opinions des livreurs ; Accidentologie ; Santé mentale/bien-être).
- Fourniture d'un rapport d'analyse final au format .doc et .pdf (structuré en 5 parties : Profil et statut des livreurs ; Caractéristiques de l'activité des livreurs ; Perceptions et opinions des livreurs ; Accidentologie ; Santé mentale/bien-être).

Pour être considéré comme valide, un questionnaire devra être entièrement rempli (sauf question à réponse non obligatoire) et présenter des réponses qui ne sont pas incohérentes ou irréalistes.

Tout questionnaire dont le remplissage n'est pas complet ou dont les réponses sont irréalistes ou incohérentes est considéré comme nul et donc non comptabilisé. Le titulaire est responsable du contrôle de la qualité et de la cohérence des réponses et met en œuvre les moyens qu'il juge nécessaire à cette fin. A ce titre, il est tenu d'apporter à l'Université Gustave Eiffel une réponse sous 15 jours à toute demande de clarification de certains questionnaires soupçonnés par cette dernière d'irréalisme ou d'incohérence.

Tout usage d'intelligence artificielle générative devra être signalé par le prestataire. L'usage d'outils d'intelligence artificielle générative n'est pas autorisé pour la rédaction du rapport.

Modalité de livraison et réception des livrables :

Livraison des livrables électroniques aux adresses suivantes :

celine.vernet@univ-eiffel.fr et laetitia.dablanc@univ-eiffel.fr

A la fin de chaque phase et après remise des livrables, l'Université Gustave Eiffel vérifie les données après vérification du respect des exigences du présent cahier des clauses particulières.

A l'issue de chacune des phases, l'Université Gustave Eiffel se réserve la possibilité de mettre fin au présent marché sans que le titulaire ne puisse prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 7 – RESPONSABLES DE L'ETUDE

Université Gustave Eiffel : Céline Vernet, UMRESTTE et Laetitia Dablanc, LVMT

Le titulaire doit désigner le responsable du projet, les éventuels responsables d'équipes d'enquêteurs.

Des réunions entre l'Université Gustave Eiffel et le titulaire peuvent être organisées à l'initiative de l'Université Gustave Eiffel sur le campus de Lyon Bron ou par téléphone sur l'état d'avancement de l'enquête.

ARTICLE 8 – CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'EXECUTION

- Préparation des enquêtes :
 - o Finalisation du questionnaire et traduction en anglais
 - o Définition des points d'enquête pour les deux terrains Paris et Lyon : le titulaire établira une liste de points d'enquête à Paris et à Lyon, qui sera ensuite validée par l'Université Gustave Eiffel.
- Enquête sur le terrain

- Fourniture d'une base de données nettoyée au format .csv et .xls contenant l'ensemble des réponses aux 1000 questionnaires complets et exploitables incluant les observations collectées en français et en anglais.
- Analyse des données et rendu des résultats :
 - o Analyse quantitative et comparative (entre les deux terrains et avec les données et résultats de 2025 et 2021-2022 à partir des rapports publiés lorsque les questions le permettent) des résultats avec des méthodes de tris à plat et de tris croisés. Réalisation d'une typologie des livreurs en accord avec L'université Gustave Eiffel et le groupe de travail ERROLI.
 - o Présentation des premiers résultats au format .ppt ou équivalent.
 - o Validation du plan du rapport d'analyse avec L'université Gustave Eiffel.
 - o Fourniture du rapport d'analyse au format .doc et .pdf (structuré en 5 parties : Profil et statut des livreurs ; Caractéristiques de l'activité des livreurs ; Perceptions et opinions des livreurs ; Accidentologie ; Santé mentale/bien-être).

	Calendrier d'exécution <i>Phase 1</i>	Calendrier d'exécution <i>Phase 2</i>	Calendrier d'exécution <i>Phase 3</i>
Notification du marché	T0		
Mise à jour du questionnaire et traduction du questionnaire	1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} semaines de juillet ou août 2026		
Vérification et validation du questionnaire	4 ^{ème} semaine de juillet ou août 2026		
Préparation du terrain	1 ^{ère} , 2 ^{ème} semaines de septembre 2026		
Test du questionnaire	3 ^{ème} semaine de septembre 2026		
Mise à jour du questionnaire et réception de la version finale du questionnaire FIN DE PHASE 1	4 ^{ème} semaine de septembre 2026		
Validation de la phase 1 par l'Université Gustave Eiffel			Remise des livrables + 15 jours calendaires
Recueil des données	/	1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} semaines d'octobre 2026	

Point d'avancement des enquêtes terrain	/	3 ^{ème} semaine d'octobre 2026	
Validation du plan du rapport d'analyse	/	1 ^{ère} semaine de novembre 2026	
Fourniture de la base de données brutes FIN DE PHASE 2		1 ^{ère} semaine de novembre 2026	
Validation de la phase 2 par l'Université Gustave Eiffel			Remise des livrables + 15 jours calendaires
Présentation des premiers résultats. Fourniture de la présentation et discussion des orientations du rapport d'analyse			2 ^{ème} semaine de décembre 2026
Rendu de la première version du rapport final			3 ^{ème} semaine de janvier 2027
Rendu du rapport final FIN DE PHASE 3			2 ^{ème} semaine de février 2027
Validation de la phase 3 par l'Université Gustave Eiffel			Remise des livrables + 15 jours calendaires

Prolongation des délais

Si au cours de l'exécution du marché, et au vu des états d'avancement du déroulement de l'enquête, les parties s'accordent pour considérer qu'une modification de la date de remise des prestations est nécessaire eu égard à des difficultés majeures liées au déroulement de l'enquête, sans pour autant prolonger la durée totale du marché, cet accord sera officialisé par un avenant au marché. Cet avenant doit avoir lieu avant l'échéance des livraisons des prestations concernées.

ARTICLE 9 – MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est indiqué à l'acte d'engagement.

Le montant est détaillé dans l'offre financière du titulaire

Dans le cas où le nombre de questionnaires ne serait pas atteint (N = 500+500), le coût par questionnaire mentionné ci-dessus servira de base de calcul pour les questionnaires non complétés. Dans ce cas un avenant de diminution sera établi afin de fixer le coût définitif de l'enquête.

En tout état de cause, le nombre de questionnaires qui ne serait pas atteint ne peut être supérieur à 5 %.

Le prix de la prestation objet du marché est ferme sur toute la durée du marché et comprend tous les frais afférents aux prestations objet du marché (toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, les livrables, la documentation, les déplacements éventuels, etc.)

ARTICLE 10 – CONDITION DE PAIEMENT

10.1 PRESENTATION DES FACTURES

Conformément à l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, toutes les factures doivent être transmises sous forme électronique.

L'accès au portail Chorus Pro se fait par l'adresse suivante : <https://chorus-pro.gouv.fr>.

Pour l'accès au portail Chorus Pro, des informations financières vous seront nécessaires.

Identifiant unique de l'Université Gustave Eiffel sur CHORUS PRO : 130 026 123 00179

Code service : LAB4F

Référence à rappeler à la facture/dépôt dans Chorus : 2026SERV007BRO

Conformément aux dispositions de l'article 4.1 du décret n°2016-1478 du 2 novembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique, l'utilisation du portail de facturation est exclusive de tout autre mode de transmission.

10.2 MODALITE DE PAIEMENT

Les factures devront comporter les références complètes de l'Université Gustave Eiffel, qui seront rappelées dans les bons de commande, notamment, les renseignements suivants :

- numéro du marché 2026SERV007BRO,
- le nom et l'adresse de l'Université Gustave Eiffel,
- le numéro de compte bancaire ou postal du Titulaire,

Par poste de facturation :

- la désignation en clair des prestations concernées,
- le prix hors taxes,

Le total HT de chaque facture est ensuite majoré du taux de TVA en vigueur pour former le prix total TTC à régler.

10.3 DELAI DE PAIEMENT

La facture est payée au plus tard le 30^{ème} jour suivant la date certaine de réception sous réserve de service fait.

10.4 INTERETS MORATOIRES

Conformément au décret 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, lorsque les sommes dues en principal ne sont pas mises en paiement à l'expiration du délai de paiement, le Titulaire a droit, sans qu'il ait à les demander, au versement des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros.

10.5 ECHEANCIER DE PAIEMENT

A l'admission de la phase 1 : paiement du montant total TTC de ladite phase, sur présentation de facture acceptée par l'Université Gustave Eiffel,

A l'admission de la phase 2 : paiement du montant total TTC de ladite phase, sur présentation de facture acceptée par l'Université Gustave Eiffel,

A l'admission de la phase 3 : paiement du montant total TTC de ladite phase, sur présentation de facture acceptée par l'Université Gustave Eiffel,

ARTICLE 11 – PENALITES

Si le délai contractuel de livraison prévu au présent document éventuellement modifié, est dépassé, le titulaire peut encourir, sans mise en demeure préalable une pénalité de 200 € par jour de retard. Le montant total des pénalités est plafonné à 5 % du montant TTC du marché.

Dans le cas où le cumul des pénalités appliquées dépasserait 5 %, l'Université Gustave Eiffel se réserve le droit de résilier le marché sans aucune indemnité. Dans ce cas, le titulaire restituera toutes les sommes versées au titre du marché.

ARTICLE 12 – ORDONNATEUR ET COMPTABLE ASSIGNATAIRE

L'ordonnateur de l'Université Gustave Eiffel est sa présidente.

Le comptable assignataire des paiements est l'agente comptable de l'Université Gustave Eiffel.

ARTICLE 13 - CONFIDENTIALITE

On entend par Information(s) Confidentielle(s) toutes les informations et/ou toutes les données sous quelque forme et de quelque nature qu'elles soient - incluant notamment tous documents écrits ou imprimés, tous échantillons, modèles et/ou connaissances protégeables ou non, protégée ou non par un droit de propriété intellectuelle, communiquées par l'Université Gustave Eiffel au Titulaire au titre du présent marché.

Le Titulaire reconnaît que les Résultats et les Connaissances Propres de l'Université Gustave Eiffel constituent des Informations Confidentielles.

L'Université Gustave Eiffel, transmettra au Titulaire ses seules informations confidentielles qu'il juge nécessaires à la réalisation du Marché.

Aucune stipulation du présent contrat ne peut être interprétée comme obligeant l'Université Gustave Eiffel à communiquer ses informations confidentielles au Titulaire.

Le titulaire s'engage à ne pas communiquer à des tiers, y compris ses affiliés sociétaires et contractuels, et à ne pas divulguer toutes informations reçues de l'Université Gustave Eiffel ainsi que

les connaissances et les résultats issus de l'exécution du présent marché, sans le consentement écrit de l'Université Gustave Eiffel.

Cette confidentialité sera maintenue pendant toute la durée de la présente commande, et cinq années après sa fin.

En outre, le titulaire s'engage à garder strictement confidentielles toutes autres informations non encore connues publiquement qui lui seront communiquées par l'Université Gustave Eiffel, ou par ses affiliés sociétaires ou contractuels, dans le cadre des travaux objet du présent contrat. Le titulaire s'engage à ce que les Informations Confidentielles :

- a) ne soient communiquées qu'aux seuls membres de son personnel ayant à en connaître pour la réalisation du projet et sous réserve qu'ils soient tenus d'obligations de confidentialité au moins aussi strictes que celles résultant des présentes.
- b) ne soient utilisées par lesdites personnes visées au b) ci-dessus que dans le but défini par le présent contrat,
- c) ne soient copiées, reproduites ou dupliquées totalement ou partiellement qu'aux fins de réalisation du Marché

Toutes les Informations Confidentielles et leurs reproductions, transmises par l'Université Gustave Eiffel au Titulaire, restent la propriété de l'Université Gustave Eiffel sous réserve des droits des tiers et devront être restituées à cette dernière ou détruites sur sa demande.

En tout état de cause, le Titulaire reste responsable envers l'Université Gustave Eiffel du respect par ses sociétés affiliés et/ou sous-traitants des obligations prévues au présent article.

Toute communication d'Informations Confidentielles à un Tiers par le Titulaire devra faire l'objet d'un accord écrit préalable de l'Université Gustave Eiffel.

Le Titulaire n'aura aucune obligation et ne sera soumise à aucune restriction eu égard à toutes les informations confidentielles dont il peut apporter la preuve :

- a) qu'elles sont dévoilées publiquement ou entrées dans le domaine public préalablement à leur divulgation ou après celle-ci mais dans ce cas en l'absence de toute faute du Titulaire,
- b) qu'elles étaient licitement en sa possession avant de les avoir reçues de l'Université Gustave Eiffel,
- c) qu'elles ont été reçues d'un tiers autorisé à les communiquer,
- d) que leur utilisation ou communication a été autorisée par écrit par l'Université Gustave Eiffel,
- e) qu'elles ont été développées de manière indépendante et de bonne foi par des personnels du Titulaire n'ayant pas eu accès à ces Informations Confidentielles.

Dans le cas où la communication d'Informations Confidentielles est imposée par l'application d'une disposition légale ou réglementaire ou dans le cadre d'une procédure judiciaire, administrative ou arbitrale, cette communication doit être limitée au strict nécessaire. Le Titulaire s'engage à informer immédiatement et préalablement à toute communication l'Université Gustave Eiffel, afin de permettre à ce dernier de prendre les mesures appropriées à l'effet de préserver leur caractère confidentiel.

Il est expressément convenu entre les Parties que la communication par l'Université Gustave Eiffel d'Informations Confidentielles, au titre de l'accord, ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite au Titulaire un droit quelconque, notamment de propriété intellectuelle (sous forme d'une licence ou par tout autre moyen hormis ce qui est explicitement prévu au présent accord) sur les Informations Confidentielles.

ARTICLE 14 – PROPRIETE DES DONNEES

L'Université Gustave Eiffel est propriétaire des prestations et des résultats fournis par le titulaire au titre du présent marché. L'Université Gustave Eiffel peut en disposer librement.

L'Université Gustave Eiffel peut communiquer à des tiers les résultats des prestations et renseignements de toute nature provenant de l'exécution du présent marché.

L'Université Gustave Eiffel peut librement publier les résultats des prestations objet du présent marché.

Le titulaire est propriétaire des techniques et savoir-faire utilisés par lui dans le cadre du présent marché.

A la remise des résultats du présent marché et après règlement, le titulaire cède à titre exclusif à l'Université Gustave Eiffel tous les droits d'exploitation et notamment l'utilisation, la reproduction, la traduction, l'adaptation, la modification, la commercialisation, la diffusion et la représentation des résultats eux-mêmes ainsi que des créations résultantes protégeables par le droit d'auteur.

Le titulaire s'interdit d'exploiter à son profit tout ou partie des résultats sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 15– CONDITIONS DE RESILIATION

Le présent marché peut être résilié par l'Université Gustave Eiffel, après mise en demeure préalable, en cas d'inexécution par le titulaire d'une ou plusieurs de ses obligations contenues dans le présent marché.

Cette résiliation devient effective un mois après l'envoi par l'Université Gustave Eiffel d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai le titulaire n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

ARTICLE 16 – MAIN D'OEUVRE ILLICITE

Le Titulaire s'engage dans le cadre de l'exécution des prestations objet du marché, à respecter toutes les dispositions du Code du travail notamment celles relatives au travail dissimulé.

A cet égard, le Titulaire, et le cas échéant, ses sous-traitants, doivent s'acquitter des formalités mentionnées aux articles L.8221-3 à L.8221-5 du Code du travail :

Le Titulaire, et le cas échéant, ses sous-traitants s'engagent à fournir à l'Université Gustave Eiffel :

- une attestation de fourniture de déclarations sociales ;
- et une attestation sur l'honneur relative aux déclarations fiscales et à l'emploi régulier des salariés qui réaliseront les prestations objet du marché.

Le fait de méconnaître les interdictions définies à l'article L.8221-1 du Code du travail est puni d'un emprisonnement de 3 ans et d'une amende de 45.000 euros.

ARTICLE 17 – LITIGE ET JURIDICTION COMPETENTE

En cas de litige, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif du siège social de l'Université Gustave Eiffel.

ARTICLE 18 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

18.1 - Les opérations de traitement de données à caractère personnel

Dans le cadre du présent contrat, les parties conviennent que l'**Université Gustave Eiffel** conserve la qualité de **Responsable de Traitement** (RT) et le titulaire, **désigné par « le titulaire », la** qualité de **Sous-traitant** (ST), pour toute opération de traitement qu'il sera amené à faire pour le compte du Responsable de traitement.

Le titulaire s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après « le RGPD ») ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

18.1.1 Description du traitement faisant l'objet de la prestation :

La nature des opérations réalisées sur les Données Personnelles, la ou les finalités du traitement et les catégories de personnes concernées sont mentionnées au présent marché.

18.1.2 Obligations du titulaire

Le titulaire s'engage à respecter ses obligations et notamment :

- traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l'objet de la prestation objet du présent contrat ;
- traiter les données conformément aux instructions documentées de l'Université Gustave Eiffel figurant au présent contrat. Si le titulaire considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le responsable de traitement. En outre, si le titulaire est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;
- garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat ;
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
- prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles requises, conformes aux règles de l'art en la matière, pour garantir la sécurité des données telles que définies dans l'article 32 du RGPD.
- respecter les conditions visées aux paragraphes 2 et 4 de l'article 28 du RGPD pour recruter un autre sous-traitant ;
- dans toute la mesure du possible, s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits prévus aux articles 15 et suivants du RGPD (ce qui implique que les personnes concernées aient bien été informées de leurs droits et des moyens laissés à leur disposition pour les exercer).

Toute demande d'exercice des droits peut être adressée au délégué à la protection des données désigné par le sous-traitant à l'adresse suivante :ou directement à la déléguée à la protection des données de l'Université Gustave Eiffel par :

- voie électronique : protectiondesdonnees-dpo@univ-eiffel.fr
- courrier postal :
Madame JUGE-AGRIPNIDIS Véronique
Direction Générale Déléguée aux Affaires Juridiques et Institutionnelles
Université Gustave Eiffel,
Campus de Lyon,
25 Avenue François Mitterrand, 69675 Bron cedex

Le point de contact privilégié, même si le sous-traitant peut apporter toute son aide, reste néanmoins le responsable de traitement. Toute demande d'exercice de droits formulée par une personne concernée devra être traitée dans un délai d'un (1) mois. Au besoin, ce délai peut être prolongé de deux (2) mois, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes. Toute demande peut être exercée sous réserve de la fourniture d'une copie de pièce d'identité afin d'éviter tout accès illégitime aux données personnelles.

- tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du responsable de traitement conformément à l'article 30 du RGPD ;
- aider l'Université Gustave Eiffel à garantir le respect des obligations prévues aux articles 32 à 36 du RGPD (réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données, notification de toute violation de données à caractère personnel, etc.) ;
- selon le choix de l'Université Gustave Eiffel, supprimer toutes les données à caractère personnel ou les lui renvoyer au terme du présent contrat, et détruit les copies existantes, à moins que le droit de l'Union ou le droit de l'État membre n'exige la conservation des données à caractère personnel ; et
- mettre à la disposition de l'Université Gustave Eiffel toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues à l'article 28 du RGPD et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par l'Université Gustave Eiffel ou un autre auditeur qu'elle a mandaté, et contribuer à ces audits.

L'audit sera aux frais de l'Université Gustave Eiffel et effectué par un auditeur indépendant soumis à une obligation de confidentialité, moyennant un préavis de 20 (vingt) jours calendaires en communiquant au Titulaire l'objet de la mission, la durée prévue et le nom des auditeurs ;

- prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut.
- Le titulaire s'interdit de traiter les Données Personnelles pour son propre compte, de sa propre initiative, sauf si un texte national ou européen le lui impose. Le Sous-traitant qui réutiliserait les données de sa propre initiative serait qualifié de responsable de ce traitement et passible de sanctions pour ne pas avoir agi dans le respect des instructions du responsable du traitement initial. Le responsable du traitement peut toutefois, dans certaines conditions, autoriser son sous-traitant à réutiliser pour son propre compte les données personnelles. Le sous-traitant devient alors responsable de ce nouveau traitement.

18.1.3 Obligations du responsable de traitement

L'Université Gustave Eiffel s'engage quant à lui à :

- informer les personnes concernées des traitements de données qu'il réalise, sous la forme d'une politique de protection des données aisément accessible, facile à comprendre, et formulée en des termes clairs et simples ;
- fournir au sous-traitant les données personnelles objet du traitement pour mener à bien sa mission ;
- documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par le sous-traitant afin de l'aiguiller au mieux dans l'accomplissement de sa mission ;
- indiquer au sous-traitant toute évolution éventuelle du traitement de données personnelles ;
- fournir au sous-traitant les coordonnées de son interlocuteur ou, le cas échéant, de son délégué à la protection des données ;
- veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations du sous-traitant prévues par le règlement européen sur la protection des données ;

- superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès du sous-traitant quand cela est rendu nécessaire.

ARTICLE 19 – ASSURANCE

Le titulaire et ses sous-traitants éventuels doivent être garantis par une police destinée à couvrir leur responsabilité civile en cas de préjudices causés à des tiers, y compris le maître de l'ouvrage, à la suite de tout dommage corporel, matériel et immatériel.

Pour justifier l'ensemble de ces garanties, le titulaire doit fournir avec son offre une attestation, émanant de sa compagnie d'assurance, ainsi que les attestations de ses sous-traitants répondant aux mêmes conditions de garantie.

Le titulaire doit être garanti par une police couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 à 1792-2 et 2270 du Code civil.

ARTICLE 20 – SIGNATURE DES PARTIES

Paris, le	Champs sur Marne, le Université Gustave Eiffel Corinne Blanquart Présidente
-----------	---